

Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Liberté – Égalité – Fraternité  
-----

N° 060/25

ARRETE DU MAIRE

**Objet : Réglementation circulation**

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu la demande de travaux présentée par l'entreprise GUINOT TP, domiciliée rue Henri Paul Schneider – 71210 MONTCHANIN,

Considérant qu'afin de permettre des travaux de pose de chambres télécom avec tranchée sur accotement rue Louis Aragon il est nécessaire de réglementer la circulation,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

Du lundi 24 mars 2025 au lundi 17 avril 2025, l'entreprise GUINOT TP est autorisée à intervenir rue Louis Aragon pour effectuer des travaux de pose de chambres télécom avec tranchée sur accotement.

**ARTICLE 2 :**

Lorsque la signalisation sera mise en place, la chaussée sera rétrécie et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation résultant de la présente réglementation sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour un recours contentieux.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise GUINOT TP et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 06/03/2025

Florence PLISSONNIER

  
Maire



*Notifié le 7/03/2025*